

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

Absents : 0

Exclus : 0

OBJET : Décision
modificative n°2
Ouvertures de crédits –
Budget Communal

N°2022-50

SEANCE DU 24 octobre deux mil vingt-deux

Date de convocation : 18 octobre 2022

Date d'affichage : 18 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **24 octobre à 18 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : Mrs PAIN Pascal, BOILEAU Pierre, BERNARD Xavier, THOMAZET Fabien, THIEVON Yves, CHOMEL Lionel, ROSSI Jean-Yves, HOWSE Willy, Mmes MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, BOBAND Céline,

Absent Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Yves THIEVON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits pour l'installation d'une alarme à la mairie, l'attribution de subventions pour l'aménagement du cimetière et la réhabilitation du local communal situé à l'aire sports et loisirs n'ont pas été prévus au Budget primitif Communal 2022. De ce fait, il est nécessaire d'effectuer des ouvertures de crédits correspondants. Le maire propose les ouvertures de crédits suivantes :

DESIGNATION	OUVERTURES DE CREDITS			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2188 -432 Autres immob. Corporelles Alarme			2 100,00 €	
1341 – 417 Dotation Equipt Territoires ruraux Réhabilitation local communal				7 220,00 €
1341 – 427 Dotation Equipt Territoires ruraux Aménagement cimetière				8 940,00 €
1641 Emprunts				14 060,00 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les ouvertures de crédits indiqués ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **27 octobre 2022**
Accusé réception n° 001-210103255-
20221024-delib2022-50-DE
Du **27 octobre 2022**
Publication le **28 octobre 2022**
Le Maire



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme

Le Maire

Pascal PAIN

